



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

TPE – PME - ETI

- Les dispositifs d'aides énergie -





**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

Sommaire

- Présentation des logigrammes TPE / PME
- Le bouclier tarifaire
- L'amortisseur électricité
- Une garantie de ne pas payer plus de 280 euros/ MWh en moyenne d'électricité en 2023
- Le guichet d'aides au paiement des factures de gaz et d'électricité
- Le report du paiement des impôts et cotisations sociales
- L'étalement des factures d'énergie et les recours possibles en cas de litige
- Les contacts



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

Le bouclier tarifaire sur l'électricité

- **Pour qui ?**

Uniquement **les TPE** avec un compteur électrique d'une puissance installée **inférieur à 36 kVA (tarif bleu)**.

Entreprises de moins de 10 salariés avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros

- **Pourquoi ?**

- La hausse est limitée à 15 % pour l'électricité à partir de février 2023 (pour rappel, la hausse limitée à 4% en 2022).

- **Comment ?**

Pour bénéficier de cette aide l'entreprise doit transmettre une attestation d'éligibilité **directement à son fournisseur d'énergie**.

Attestation à remettre au fournisseur - 1ère case à cocher



PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

L'amortisseur électricité

- **Pour qui ?**

Les **TPE non éligibles au bouclier tarifaire** et les **PME** (moins de 250 salariés, 50 millions d'euros de chiffres d'affaires).

- **Pourquoi ?**

L'amortisseur électricité est une remise qui apparaîtra sur la facture. L'État prendra en charge une partie de la facture d'électricité et ce montant sera déduit et affiché directement sur celle-ci.

Cette aide est calculée sur la « **part énergie** » du contrat, c'est-à-dire le prix annuel moyen de l'électricité hors coûts d'acheminement de l'électricité dans le réseau et hors taxes.

L'amortisseur prend en charge 50 % de la part énergie comprise entre 180 et 500 €/MWh (ex : si le contrat prévoit un tarif à 400€/MWh, la facture sera calculée sur la base de 290 €/MWh)

- **Comment ?**

Pour bénéficier de cette aide l'entreprise doit transmettre une attestation d'éligibilité directement à son fournisseur d'énergie.

[Attestation à remettre](#) - 1ère case à cocher si votre entreprise est une TPE (moins de 10 salariés)

- 3ème case à cocher si votre entreprise est une PME

L'amortisseur électricité entre en vigueur au 1er janvier 2023 pour un an.

[Plus d'infos sur impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

Une garantie de ne pas payer plus de 280 euros/ MWh en moyenne d'électricité en 2023

- **Pour qui ?**

Cette aide est accessible **aux TPE** qui ont renouvelé leur contrat de fourniture d'électricité au second semestre 2022 et qui ne bénéficient pas du tarif de vente réglementé.

- **Comment bénéficier de cette mesure ?**

Ce tarif garanti est applicable dès la facture de janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour bénéficier de cette aide l'entreprise doit transmettre une attestation d'éligibilité **directement à son fournisseur d'énergie.**

Attestation à remettre au fournisseur- *1ère case à cocher*



PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

Le guichet d'aides au paiement des factures de gaz et d'électricité

- **Pour qui ?**

Toutes les entreprises

- ➔ dont les factures d'énergies pendant la période de demande d'aide, représentent 3 % du chiffre d'affaires en 2021 après réduction de l'amortisseur
- ➔ Et dont la facture d'électricité pendant la période de demande d'aide, connaît une hausse de plus de 50 % par rapport à 2021, après réduction de l'amortisseur.

Le [simulateur](#) du site impots.gouv.fr permet d'évaluer l'éligibilité et d'obtenir une estimation du montant.

- **Pourquoi ?**

Le guichet permet aux entreprises de percevoir une aide si elles ont constaté une augmentation significative de leurs factures d'énergie.

Cette aide est **cumulable avec le dispositif de l'amortisseur pour les TPE et PME**.

En cumul, ces deux aides peuvent atteindre une prise en charge de la hausse de la facture de 40 %.

- **Comment ?**

La périodicité de l'aide sera de tous les deux mois en 2023.

Pour les mois de septembre et octobre 2022, le guichet est ouvert depuis novembre 2022 jusqu'au 28 février 2023.

Pour les mois de novembre et décembre 2022, le guichet sera ouvert du 16 janvier 2023 au 31 mars 2023.

Les entreprises doivent se connecter à leur **espace professionnel** sur le site impots.gouv.fr où elles trouveront dans leur messagerie sécurisée sous "Écrire" le motif de contact « Je dépose une demande d'aide » dans "Demandes générales / Je demande l'aide gaz / électricité ».

[Bonnes pratiques et erreurs à éviter au moment du dépôt de votre demande d'aide.](#)



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

Le report du paiement des impôts et cotisations sociales

- **Pour qui ?**

Pour toutes les TPE et PME en difficulté du fait de la crise énergétique, l'État a décidé du report des charges fiscales et sociales.

- **Pourquoi ?**

Le report des charges fiscales et sociales permettra de soulager la trésorerie des entreprises.

Le dispositif ne s'applique pas à la TVA, aux taxes annexes et au reversement du prélèvement à la source. Des délais de paiement restent néanmoins possibles sur demande.

- **Comment ?**

Contactez le Conseiller départemental à la sortie de crise qui orientera votre demande vers le SIE (Service Impôt des Entreprises) compétent et/ou vers l'URSSAF PACA.

Focus cotisations sociales: le dispositif d'accompagnement des boulangeries et autres secteurs particulièrement impactés par la hausse des coûts de l'énergie

- **Pour qui ?**

L'Urssaf accompagne les employeurs et travailleurs indépendants qui rencontrent des difficultés de trésorerie en raison de la hausse de leur facture énergétique

- **Comment ?**

Tant pour les employeurs que pour les trav. indépendants, le dispositif d'accompagnement s'active à la demande du cotisant.

- **Pour les Employeurs**

Si vous rencontrez des difficultés pour payer les cotisations dues lors de votre prochaine exigibilité, vous pouvez solliciter, sous réserve du paiement des cotisations salariales, un délai directement depuis votre espace en ligne.

Si vous bénéficiez déjà d'un plan d'apurement de vos cotisations, vous pouvez également demander une adaptation du montant de vos échéances directement depuis votre espace en ligne.

Nous vous invitons à indiquer l'origine de vos difficultés à l'appui de votre demande sur votre [espace en ligne](#)

- **Pour les Travailleurs Indépendants**

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez solliciter votre Urssaf afin d'interrompre le prélèvement de vos cotisations courantes ainsi que les prélèvements liés à un plan d'apurement déjà engagé. Un nouveau délai de paiement pourra vous être accordé.

Nous vous invitons à indiquer l'origine de vos difficultés à l'appui de votre demande sur votre [espace en ligne](#)

- Vous pouvez également solliciter une aide de l'action sociale du **Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants** (CPSTI). Cette aide peut prendre la forme d'une aide financière ou d'un financement des dettes de cotisations et contributions voire des échéances à venir.

Pour déposer une demande auprès de l'Urssaf, il convient de se rendre sur secu-independants.fr, rubrique **Action sociale > Demander une aide**



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

Relations avec les fournisseurs

En cas de renouvellement :

conseils de bon sens dans la « **Check-list Energie** »

En cas de litige :

- moins de 10 salariés et CA inférieur à 2M€

Le médiateur national de l'énergie

- Au moins 10 salariés ou CA supérieur à 2M€

Le médiateur des entreprises ou les médiateurs internes de certains fournisseurs

Charte des fournisseurs d'octobre 2022

Signature par le Ministère de l'économie et certains fournisseurs d'une charte de 25 engagements pour aider les consommateurs à faire face à la crise énergétique :

- Engagement à proposer un contrat à tout usager
- Contre-garantie de l'État pour les entreprises en difficulté
- Publication de prix de référence par la CRE
- Facilité de paiement (TPE et PME) des premières factures de l'année



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

Les contacts

- Le **numéro de téléphone national** pour répondre à toutes les questions d'ordre général ou relatives aux modalités pratiques d'une demande d'aide : **0806 000 245**.
- La cellule de crise énergétique de la CCI : **0805 484 484** – information sur les aides et leurs modalités pratiques
- La cellule d'assistance de la CMA Vaucluse : **04 90 80 65 42** – entretien conseil gratuit et personnalisé
- **le conseiller départemental de sortie de crise de Vaucluse** propose aux entreprises rencontrant des difficultés financières un accompagnement personnalisé:

Frédéric DEROO / Marie DELORME

Tel : 04.90.27.56.03 / 06.19.45.91.92

Courriel : codefi.ccsf84@dgfip.finances.gouv.fr

- **En cas de difficultés importantes**, un réseau institutionnel pour être accompagné :
CODEFI, GPA, Tribunal de Commerce, AJMJ, Banque de France, CRP, DDETS...



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

Démarches pratiques simplifiées

- **TPE** : qu'elle que soit votre situation => adresser systématiquement l'attestation unique d'éligibilité disponible sur vaucluse.gouv.fr ou economie.gouv.fr (1ère case « TPE » couvrant les 3 dispositifs : « plafond 280€/Mwh », « bouclier tarifaire », « amortisseur électricité »)
- **PME** : qu'elle que soit votre situation => adresser systématiquement à votre fournisseur l'attestation unique d'éligibilité disponible sur le site internet de la préfecture de Vaucluse ou economie.gouv.fr (3ème case « PME » concernant le dispositif « amortisseur électricité), possibilité d'utiliser le simulateur en ligne sur site impots.gouv.fr (pour connaître le montant estimé de l'aide)
- **Dispositif « aide gaz-électricité » (TPE, PME, ETI) :**
 - Avant toute demande, faire une simulation sur le site impots.gouv.fr pour évaluer le montant de l'aide directe État
 - Joindre au dossier (dispositif « 4m€) : RIB, déclaration sur l'honneur et fiche de calcul (disponibles sur le site internet de la préfecture de Vaucluse ou impots.gouv.fr)
 - Déposer la demande sur le site impots.gouv.fr sur l'espace « professionnel », « messagerie sécurisée »/ « Demandes générales »/ « Je demande l'aide gaz-électricité »



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

Perspectives

Envisager un coût de l'énergie durablement plus élevé qu'historiquement ...

1. Diagnostics et accompagnements par les acteurs institutionnels (CCI, ADEME)
2. France 2030 – Appel à projets « industrie Zero Fossile » pour limiter la dépendance aux énergies fossiles.
3. Plan de sobriété du 06/10/2022 :
 - 15 actions concrètes pour limiter la consommation d'énergie des entreprises
 - Mesures spécifiques pour 7 secteurs : ERP/Tertiaire, Culture et sport, Logement, Industrie, Transports, Numérique, Collectivités territoriales



PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité



Établissements recevant du public, activités tertiaires et marchandes

Les principaux postes de consommation de ce secteur proviennent principalement du chauffage (49%) mais également de l'éclairage (dans les commerces et les transports), de la cuisson (dans les cafés, hôtels, restaurants), de l'eau chaude sanitaire (dans les cafés, hôtels, restaurants) ou encore du froid alimentaire (dans les commerces).

LES ENGAGEMENTS DES SECTEURS DU COMMERCE, DES SERVICES MARCHANDS ET DU TOURISME

Dans les commerces, les grandes et moyennes surfaces et dans les centres commerciaux

- Diminuer la lumière de 30% en présence du public dans les grandes et moyennes surfaces ainsi que dans les centres commerciaux et, lorsque cela est possible, dans les magasins.
- Suspendre le renouvellement d'air la nuit.
- Diminuer l'éclairage de la surface de vente de 50% avant l'arrivée du public.
- Éteindre les publicités et enseignes lumineuses après la fermeture des magasins (au moins pour les centres commerciaux et les moyennes et grandes surfaces commerciales).
- Produire l'eau chaude en dehors des périodes de pic de consommation du matin et de la fin de journée.
- En cas d'ÉcoWatt rouge et en particulier sur les périodes de fortes tensions sur les réseaux

(8h-12h et 18h-20h), **diminuer la température de chauffage d'au moins 2°C pour une température au point de consigne réglée à 17°C.**

Dans les hôtels, cafés et restaurants et dans les hébergements touristiques

- Réduire la température à 17°C au point de consigne hors de la présence des clients et du personnel dans les salles de restaurant, les chambres et salles inoccupées, les couloirs et réceptions, les salles de sports.
- Chauffage de l'eau, baisser d'1°C la température des piscines intérieures et extérieures, baisser la température des saunas, hammams, jacuzzis ainsi que leurs horaires d'utilisation.
- Établissements de thalassothérapie : baisse de 1°C dans la limite de 31°C pour la température des piscines ludiques et baisse de 1°C de la température des bassins de soins dans la limite de 33°C.
- Éclairage intérieur et extérieur : éteindre les lumières et enseignes lumineuses des cafés et restaurants à la fin du service, les hôtels s'engageant à éteindre leurs enseignes entre minuit et 6h du matin.

Dans les congrès, foires et salons

- Déclenchement du chauffage ou de la climatisation une heure avant l'arrivée du public puis baisse progressive jusqu'à extinction le soir une heure avant la fermeture au public.
- Extinction de tous les éclairages deux heures après la fermeture des événements et, dès la



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES



Industrie

L'industrie est le secteur économique où l'énergie a un impact direct sur la compétitivité des entreprises et donc sur la décision même de production ou d'arrêt de production. Ce secteur économique a porté ses investissements d'efficacité énergétique et de décarbonation dans ses procédés à un niveau élevé, réduisant ainsi son intensité énergétique de 40% depuis 1990.

L'industrie, dans le contexte actuel, continue de s'engager sur la voie de la sobriété énergétique, sans dégradation du volume de production, et au-delà même des procédés de production.

POURSUIVRE L'OPTIMISATION DES CONSUMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION

Massifier les actions d'audit énergétique et déployer des solutions de management et d'optimisation de l'énergie

Les audits énergétiques et les diagnostics d'efficacité énergétique sont clés pour identifier et profiter des gisements de sobriété sur les processus de production industrielle.

De nombreuses initiatives existent auprès d'acteurs comme Bpifrance, l'Ademe, les CCI, les centres techniques industriels (CETIM). La plateforme Je décarbone recense ces prestations et organise des ateliers nationaux et régionaux pour faire se rencontrer les acteurs de l'économie d'énergie, offreurs et demandeurs. Elle permet en outre d'identifier la part de contenu local des offres des solutions proposées.

CAS PRATIQUE

Metron lance le programme Decab Fast Track pour déployer auprès d'une centaine de groupes industriels une solution numérique de management de l'énergie et d'optimisation des procédés industriels, complétée de prestations de services pour former et accompagner les équipes industrielles sur 24 mois. Ce programme sera cofinancé en grande partie par ses partenaires, BNP Paribas, AWS et Dalkia.

Il illustre à la fois l'apport possible de solutions numériques pour l'industrie et l'appétence d'acteurs financiers pour s'investir dans ces actions de transformation qui apportent de la sobriété.

Engager plus significativement des investissements à retour sur investissement rapide pour les économies d'énergie

Sur la base notamment des audits de performance mentionnés ci-dessus, plusieurs investissements permettent de réaliser rapidement des économies d'énergie :

- systèmes de management de l'énergie,
- capteurs,
- isolation thermique des réseaux de chaleur,
- étanchéité des réseaux...

L'apport des dispositifs publics de soutien tels que les CEE, les aides directes des appels à projet decarbFlash permettent de réduire le temps de retour sur investissement.



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



FINANCES PUBLIQUES

Merci de votre attention

